

Retraites : faux recul du ministre sur l'« âge pivot »

Le gouvernement tente (toujours) de diviser les futurs retraités

Avec sa prétendue concession sur l'âge pivot, Édouard Philippe veut faire croire qu'il y a désormais des syndicats « responsables » prêts à discuter, face à des « jusqu'au-boutistes », défendant les « privilèges » d'une poignée de bénéficiaires des régimes spéciaux. C'est faux !

La réforme voulue par le gouvernement nous concerne tou(te)s !

Elle conduirait, entre autres, à une baisse des futures pensions, calculées sur l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années (ou 6 derniers mois dans le public), avec une décote pour un départ avant un « âge d'équilibre » après 2027 !

Face à cette tentative de division, les grévistes de la RATP et de la SNCF rappellent régulièrement qu'ils se battent pour les retraites de tous les travailleurs.

Imposons au gouvernement un vrai recul : le retrait de la retraite par points !

Le gouvernement maintient sa réforme Nous maintenons la mobilisation

Après les mobilisations massives de la semaine dernière et au 38^e jour de grève, Édouard Philippe a annoncé qu'il était disposé à retirer la mention d'un âge pivot comme « *mesure de court terme* » [*]. Une « concession » qui devrait nous convaincre de cesser la mobilisation ? Pas du tout, il ne s'agit que d'enfumage :

- Le courrier du Premier ministre rappelle clairement que « *le projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre [qui] constituera un des leviers de pilotage collectif du système dans la durée* ». C'est le retour annoncé de l'âge pivot ; pour ne pas subir de décote, il faudrait bien travailler jusqu'à un âge qui augmenterait (64, 65, 66... 70 ans ?) au fur et à mesure des années ;
- Pour la période d'avant 2027, Édouard Philippe propose la tenue d'une « *conférence sur l'équilibre et le financement des retraites* » d'ici fin avril. Sa méthode :
Les « partenaires sociaux » proposent – à eux de trouver des « solutions » pour assurer l'équilibre financier imposé par le gouvernement, sans coûter un euro au patronat « *pour garantir la compétitivité de notre économie* »... donc en faisant les poches des futurs retraités ;
Le gouvernement dispose, en pouvant choisir de réintroduire l'âge pivot dès 2022, comme initialement prévu.

Des palabres sur le financement... de quel système de retraites ?

Il y aurait sans doute à faire pour améliorer le financement des actuels régimes de retraite. Mais en amusant la galerie avec sa « conférence de financement », Édouard Philippe voudrait nous faire oublier l'autre volet de sa réforme : l'instauration d'un régime par points !

Grévistes de la RATP et de la SNCF, déjà 42 jours de grève !

#RetraiteMacronNonMerci

Pour défendre nos retraites mobilisons-nous et organisons la solidarité financière :

www.lepotcommun.fr/pot/solidarite-financiere

[*] Courrier du Premier ministre, du 11 janvier 2020 (disponible en ligne sur différents sites, de même que la version initiale du projet de loi transmis pour avis au Conseil d'État)

Financement des retraites : un « équilibre » qui penche vers les profits et la finance

Les discours du gouvernement, repris par bien des journalistes, prétendent que cette réforme serait nécessaire pour garantir les futures retraites, tout en maintenant leur financement sous un plafond de 14% du PIB. Mais depuis des années, pendant que les salaires et pensions sont bloqués, les profits sont au beau fixe. En 2019, les dividendes versés par les entreprises du CAC 40 à leurs actionnaires ont atteint la somme record de 60 milliards d'euros. Et la rémunération moyenne de leurs dirigeants atteint désormais 277 SMIC.

**« Le gouvernement dit qu'il faut équilibrer les comptes des caisses de retraite,
mais creuse un trou au bénéfice des grandes entreprises »**

Sous ce titre, *Le Monde* du 14/01/2020 explique comment cette réforme prévoit que les entreprises qui cotisaient pour des hauts cadres ne le feront plus au-delà d'un plafond annuel de 120 000 €, et estime qu'il manquera ainsi 4,5 milliards d'euros aux caisses de retraites. Par ailleurs, cette mesure incitera les hauts cadres à cotiser pour des retraites supplémentaires par capitalisation... un cadeau pour les assureurs.

Un pactole pour les assureurs

L'exposé des motifs de l'article 64 du projet de loi indique clairement que « *Les organismes de retraite professionnelle supplémentaire constituent (...) des véhicules spécifiquement conçus et adaptés pour porter des engagements de retraite et pour financer l'économie sur le long terme, en dégagant une performance attractive pour les épargnants. Le secteur de l'assurance est appelé à se mobiliser, afin que le recours à ces véhicules se généralise et que l'économie française puisse ainsi bénéficier pleinement du dynamisme de l'épargne retraite généré par la loi PACTE.* »

L'objectif est donc celui qu'annonçait François Fillon dans sa campagne pour l'élection présidentielle de 2018 : créer des « fonds de pension à la française » !

Cela fait des semaines que le gouvernement prétend que son projet vise à « sauver le régime de retraite par répartition » et qu'il n'est pas question de développer la retraite par capitalisation. Le projet de loi montre précisément le contraire !

Jeudi 16 janvier 2020

Manifestation unitaire à Paris

Rendez-vous 13h30 Montparnasse, en direction de Place d'Italie
Un préavis de grève illimité est déposé depuis décembre au CEA (par la CGT et FO)

Un car partira du CEA à 12h30 à l'INSTN

Participation financière libre

Inscrivez-vous par mail : cgt.saclay@cea.fr

Précisez si vous voulez l'aller et/ou le retour ainsi qu'un numéro de téléphone de portable

Pour faire le point après ces manifestations et préparer la suite,
réunion d'information du personnel

Lundi 20 janvier 2020 à 12h00

Bâtiment 477 – Pièce 1

Saclay, le 15 janvier 2020

Tract soutenu par la CGT et Force Ouvrière

